## PROCES-VERBAL SEANCE DU 17 JUILLET 2012

## L’AN DEUX MIL DOUZE

Le **DIX-SEPT DU MOIS DE JUILLET à 19 HEURES**

Le Conseil Municipal de la commune de BROCAS, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc BLANC-SIMON,** **Maire.**

**Date de la convocation** : 11 juillet 2012

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Luc BLANC-SIMON – MME Angélina SOURIGUES –

M. Serge DUPOUY – MME Valérie GARDEILS – M. Jean FORNIER de LACHAUX – M. Gilles LAPORTE – M. Jean-Christophe ELINEAU – M. Jacques LAFITTE – MME Jessy PEAN –

**ABSENTS EXCUSES** : MME Nelly GILLET – M. Jean-Pierre LASSALLE – MME Fabienne SCHAERER – M. Alain MARCHAL – M. Jean-Jacques LESBATS –

**ABSENT NON EXCUSE** : M. Laurent MARTINEZ –

**ORDRE DU JOUR** :

* N° 27/12 : Approbation des procès-verbaux des 12 avril 2012 et 11 juin 2012.
* N° 28/12 : Elaboration du Plan Local d’Urbanisme : convention d’étude avec l’EURL JB Etudes.
* N° 29/12 : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables.
* N° 30/12 : Demande d’aide au nettoyage (dossiers n° 1 et 2 établis par l’ONF).
* Questions diverses.

**N° 27/12 : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 12 AVRIL ET 11 JUIN 2012**

Monsieur le Maire fait donner lecture des procès-verbaux des deux dernières séances lesquels ont adoptés à l’unanimité.

**N° 28/12 : ELABORATION DU PLAN LOCAL D’URBANISME : CONVENTION D’ETUDE**

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que par convention d’étude signée le 11 octobre 2001 et complétée par la convention d’étude signée le 2 juin 2006, la commune de Brocas a confié à l’EURL JB ETUDES, représentée par son gérant M. Jean BOYAU, et dont le siège social se situe 14, Rue du Vicomte 40140 SOUSTONS, l’étude technique du dossier d’élaboration du plan local d’urbanisme pour un montant total de 23 700 € H.T.

Le dossier n’a cependant pas pu être terminé du fait des difficultés à trouver les disponibilités foncières au niveau des secteurs d’extension potentielle du bourg.

A l’occasion d’une réunion en date du 19 juin dernier, il a été convenu que la levée des difficultés foncières permettait d’envisager une poursuite du dossier dans l’objectif de l’arrêter d’ici à la fin de l’année 2012 et de l’approuver à l’été 2013.

Deux circonstances conduisent à devoir modifier certaines parties des pièces déjà réalisées et validées :

1 – le temps pris pour débloquer la situation, temps qui nécessite de réaliser une nouvelle actualisation du diagnostic ;

2 – l’entrée en vigueur de la loi portant Engagement National pour l’Environnement (Grenelle II) qui demande d’adapter les documents déjà établis pour se conformer aux nouvelles prescriptions, en particulier celles relatives aux trames vertes et bleues, à la justification de la maîtrise de la consommation d’espace, et à la présentation du projet d’aménagement et de développement durable. Cette loi suppose aussi de considérer les orientations d’aménagement et de programmation comme une pièce non plus facultative mais obligatoire.

Une nouvelle convention d’étude est donc proposée afin de tenir compte des travaux supplémentaires liés à ces circonstances nouvelles et nécessaires pour envisager l’achèvement du dossier. Monsieur le Maire en donne lecture à l’assemblée.

Le contenu de la mission proposée par le cabinet JB ETUDES est le suivant :

* Actualisation du diagnostic en fonction des nouvelles données socio-économiques, des réalisations et des exigences de la loi ENE.
* Reprise du PADD afin de tenir compte des évolutions réglementaires et de l’adaptation du projet communal.
* Adaptation des orientations d’aménagement et de programmation.
* Réunions supplémentaires de travail.

Le montant de la prestation est détaillé ainsi qu’il suit :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nombre | Montant | Total |
| Actualisation du diagnostic (RP) | 2 | 680,00 € | 1 360,00 € |
| PADD | 1 | 680,00 € | 680,00 € |
| Document d’orientation | 1 | 680,00 € | 680,00 € |
| Réunions | 6 | 250,00 € | 1 500,00 € |
| **TOTAL H.T.** |  |  | **4 220,00 €** |
| **T.V.A. 19,6 %** |  |  | **827,12 €** |
| **TOTAL TTC** |  |  | **5 047,12 €** |

Le Conseil Municipal, entendu l’exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

* **ACCEPTE** le contenu et le montant de la mission tels que ci-dessus proposés par l’EURL JB ETUDES ;
* **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d’étude nécessaire à l’achèvement du Plan Local d’Urbanisme de la commune.

**N° 29/12 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Monsieur le Maire présente à l’assemblée l’état des titres irrécouvrables pour admission en non-valeur dressé par Monsieur Bernard Françoise, Trésorier de Roquefort, arrêté à la date du 19 juin 2012.

Il précise que ces sommes irrécouvrables correspondent essentiellement à des locations de gîtes ou de salles communales sur exercices comptables antérieurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, accepte d’admettre en non-valeur les titres irrécouvrables suivants (toutes les démarches pour parvenir à un paiement ayant été épuisées) :

**EXERCICE 2007 – TITRE N° 273 = 280 €**

**EXERCICE 2009 – TITRE N° 079 = 500 €**

**EXERCICE 2009 – TITRE N° 087 = 500 €**

**EXERCICE 2010 – TITRE N° 207 = 100 €**

**EXERCICE 2010 – TITRE N° 092 = 700 €**

C’est donc un mandat de **2 080 €** qui sera émis à l’article 654 du budget de la commune et sur lequel des crédits sont prévus.

**N° 30/12 : DEMANDE D’AIDE AU NETTOYAGE - DOSSIER N° 1**

Dans le cadre des aides allouées par le Ministère de l’Agriculture, de l’Agro-alimentaire et de la Forêt, notre commune sollicité une subvention pour réaliser les travaux de nettoyage des parcelles forestières dévastées par la tempête Klaus du 24 janvier 2009.

Après étude du dossier par l’O.N.F., il est proposé le projet de nettoyage dont les caractéristiques sont les suivantes :

* La surface à nettoyer est de **211,00 hectares.**
* Parcelles cadastrales : **territoire de la commune de Brocas, section E parcelles n° 4 partie, 105 partie, 106 partie, 356 partie, 358, 359, 383, 419 partie, 420 partie, 421 partie, 476 partie, 478 partie et 517 partie.**
* Montant de la demande d’aide : **277 952,36 Euros**.

Le coût forfaitaire des travaux s’élève **à 347 440,45 Euros** et le montant de l’aide financière représentant 80 % de la dépense subventionnable, sera au maximum de **277 952,36 Euros**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité décide :

* **D’APPROUVER** le projet de nettoyage des parcelles sus désignées sur une surface de **211,00 hectares** ;
* **DE DEPOSER** un dossier de demande d’aide auprès de la DDTM pour un montant de **277 952,36 Euros** ;
* **D’AUTORISER** Monsieur le Maire **à signer toutes les pièces nécessaires** au dépôt de ce dossier ;
* **DE DESIGNER** **l’O.N.F**. comme Assistant Technique à Donneur d’Ordre (ATDO)
* pour la constitution de ce dossier,
* pour la réalisation du chantier, le suivi du dossier de demande d’aide (déclaration de commencement des travaux, demande d’acompte et de solde).
* **D’INSCRIRE** au budget de la commune les sommes prévues en autofinancement si cette aide est allouée.

**N° 30/12 : DEMANDE D’AIDE AU NETTOYAGE - DOSSIER N° 2**

Dans le cadre des aides allouées par le Ministère de l’Agriculture, de l’Agro-alimentaire et de la Forêt, notre commune sollicité une subvention pour réaliser les travaux de nettoyage des parcelles forestières dévastées par la tempête Klaus du 24 janvier 2009.

Après étude du dossier par l’O.N.F., il est proposé le projet de nettoyage dont les caractéristiques sont les suivantes :

* La surface à nettoyer est de **144,12 hectares.**
* Parcelles cadastrales : **territoire de la commune de Brocas, section A, parcelles n° 13, 14, 17 partie, 19 partie, 21 partie, 35 partie, 38 partie, 39 partie, 345 partie, 347 partie, 361 partie, 608 partie, 609 partie, 621, 623 partie – section B, parcelles n° 1958 partie, 1959 partie – section D, parcelles n° 67 partie, 173 partie, 203 partie, 208 partie, 209 partie, 210 partie, 211 partie, 212 partie, 213 partie, 214 partie, 241 partie, 244 partie, 246 partie, 248 partie, 258 partie, 284 partie, 287 partie, 307 partie, 310 partie, 315 partie et 334 partie.**
* Montant de la demande d’aide : **182 469,43Euros**.

Le coût forfaitaire des travaux s’élève **à 228 086,79 Euros** et le montant de l’aide financière représentant 80 % de la dépense subventionnable, sera au maximum de **182 469,43 Euros**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité décide :

* **D’APPROUVER** le projet de nettoyage des parcelles sus désignées sur une surface de **144,12 hectares** ;
* **DE DEPOSER** un dossier de demande d’aide auprès de la DDTM pour un montant de **182 469,43 Euros** ;
* **D’AUTORISER** Monsieur le Maire **à signer toutes les pièces nécessaires** au dépôt de ce dossier ;
* **DE DESIGNER** **l’O.N.F**. comme Assistant Technique à Donneur d’Ordre (ATDO)
* pour la constitution de ce dossier,
* pour la réalisation du chantier, le suivi du dossier de demande d’aide (déclaration de commencement des travaux, demande d’acompte et de solde).
* **D’INSCRIRE** au budget de la commune les sommes prévues en autofinancement si cette aide est allouée.

**QUESTIONS DIVERSES**

* ESPACE TOURISTIQUE GITES : OPERATION D’ARBRES EN ARBRES :

Au vu de l’expertise et des prescriptions de la paysagiste du CAUE des Landes, le dossier de la commune a reçu un avis favorable du Pays Landes de Gascogne pour l’attribution d’une subvention de 50 %, au titre de la procédure LEADER, dans la limite de 15 000 € H.T. de travaux.

Monsieur Gilles LAPORTE est chargé de faire réaliser des devis, dans un délai de deux mois, lesquels, une fois validés, permettront d’établir le plan de financement définitif de cette opération.

* ARRIVEE DU NOUVEAU PRETRE : Des travaux sont à réaliser au presbytère (huisseries ; sanitaire ; carrelage) afin d’accueillir au mieux le nouveau prêtre. Nous sommes dans l’attente des devis.

Une convention de mise à disposition de ce bâtiment avec le diocèse est envisagée.

* LOCAL VACANT CENTRE COMMERCIAL : Une réunion est prévue le 19 juillet prochain avec la future esthéticienne qui souhaite s’y installer. Quelques menus aménagements sont à envisager.
* Un marché public pour l’aménagement de parkings derrière la Mairie et aux gîtes forestiers sera lancé à la fin du mois d’août. Concernant l’Eglise, un marché public de maîtrise d’œuvre est également en cours de préparation.
* PERIMETRE DE PROTECTION DU SITE DES FORGES : A plusieurs reprises, la mise en place d’un périmètre de protection modifié, pour le site des forges, a été évoquée avec Monsieur Jean-Bernard FAIVRE, Architecte des Bâtiments de France. Ce dernier vient donc de proposer un nouveau périmètre et demande l’avis écrit de la commune afin de préparer le dossier utile à l’enquête publique. Un courrier, approuvant sa proposition lui sera donc envoyé.
* Une erreur sur la parcelle attribuée à Monsieur Patrice FUENTES pour l’installation de sa palombière a été constatée. De nouvelles propositions lui seront donc faites.
* La commune règlera à l’Association Laïcité et République la somme de 450 € pour une formation intitulée « Les élu-es des collectivités locales et territoriales face au nouvel acte de décentralisation : les textes et les enjeux » qui se tiendra à Paris du 28 au 30 septembre prochain et à laquelle Monsieur Laporte est inscrit. Un ordre de mission lui sera donné et un compte rendu de ces deux journées lui sera réclamé.
* Un devis a été réclamé pour traiter un ilot de trois gîtes contre les capricornes et les termites. Il en coûtera 1 652 € H.T.
* Il est convenu qu’un débat sera à mener avant les fêtes patronales de 2013 concernant la présence prolongée de forains avant et après les fêtes.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.

Suivent les signatures.

**Jean-Luc BLANC-SIMON**

**Angéline SOURIGUES Serge DUPOUY Valérie GARDEILS**

**Jean FORNIER de LACHAUX Gilles LAPORTE**

**Jean-Christophe ELINEAU Jacques LAFITTE Jessy PÉAN**